

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 1^{er} juillet 2019

Objet

**Création d'une
commission
paritaire des
Marchés de
plein Air**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

M. LE BARS

M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés de Plein Air sont des éléments importants de la vie économique et sociale et qu'il est important de les soutenir sur le territoire. La ville de Floirac va travailler en concertation avec les représentants des commerçants non sédentaires qui animent les marchés de Plein Air.

La création d'une Commission paritaire permettra la consultation et les débats nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de ces marchés.

Cette Commission composée d'élus municipaux et de commerçants non sédentaires participant aux marchés, aura un rôle consultatif et formulera des recommandations relatives à l'organisation et au bon fonctionnement des marchés. Sur chaque question inscrite à l'ordre du jour, elle émettra un avis consultatif qui sera transmis, avant décision, au Conseil Municipal ou au Maire, en fonction des domaines concernés. Cette Commission sera notamment consultée dans le cadre d'une révision ou modification des règlements des marchés de Plein Air. Elle se réunira *a minima* une fois par an.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation de trois membres du conseil municipal qui siégeront au sein de la Commission paritaire du marché hebdomadaire, deux titulaires et un suppléant.

Monsieur le Maire propose que la Commission des marchés de Plein Air soit composée des membres suivants :

- **Madame Joseffe DURLIN** – Adjointe au Maire en charge du développement économique, de l'emploi et de l'insertion – Présidente de la Commission
- **Madame Conchita LACUEY**, titulaire
- **Monsieur Didier IGLESIAS**, suppléant

Par ailleurs, la Commission paritaire sera composée également de deux membres des organisations professionnelles des commerçants non sédentaires :

- représentant de « Marchés de France »
- représentant de « Syndicat des Commerçants Non sédentaires du Sud-Ouest »

La Présidente pourra se faire assister par les services municipaux compétents dont la présence sera susceptible d'être utile à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions de la Commission des marchés de Plein Air.

Vu les articles L.2121-29, L.2112-1 et 2, L.2124-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui donnent compétence au Conseil Municipal pour réglementer l'organisation des halles et marchés ;

Vu l'article L. 2224-18 du Code général des Collectivités Territoriales, qui instaure la consultation des organisations professionnelles pour la gestion des halles et marchés ;

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Développement économique, Emploi et Insertion en date du 19 juin 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

VALIDE la création de la Commission paritaire des marchés de Plein Air de la commune de Floirac.

VALIDE la composition de la Commission Paritaire des marchés de plein air.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	